République Française
Département des Pyrénées-Orientales

Accusé de réception en préfecture
066-216600882-20261001-2026-63-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE D'ILLE SUR TET
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2026

Date de convocation :
17/06/2026

En exercice : 29
Présents : 26
Votants : 28

L'an deux mille vingt-six et le vingt-quatre septembre à dix-huit heure trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune d'Ille sur Tet se sont réunis dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain FABRESSE, Maire.

Étaient présents :, Mmes Mrs PÉGOURIÉ Christiane, STORCH Jacques, GILI Valérie, MESA Michaël, HAUTEFAYE France, MONTANOLA Galdric, VILARDELL Jean-Pierre, TECHENE Catherine, **Adjoints,** Mmes Mrs WATTEAU Jean-Luc, MAIZ Marie-Ange, VILANOVA Philippe, SANCHEZ Dominique, BLANCH Michelle, PEREZ Laure, LISCIO Olivier, CARDON Didier, LABARTHE Agnès, FRANCH Tristan, BOUSCAIL Anne-Marie, SOTO Yannick, AYMERICH Claude, LOPEZ Raphaël, BOUSSELET Angélique, PAGÈS Caroline, Xavier BERAGUAS **conseillers municipaux**, et formant la majorité des membres en exercice.

Ont donné pouvoir : PULI Emmanuelle (pouvoir à Alain FABRESSE), et MARGALET Alain (pouvoir à PAGÈS Caroline)

Absents excusés : CROUILLES Gaborit Emilie

MONTANOLA Galdric a été désigné comme secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-63 : DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LA RESTAURATION DE L'HOSPICE-CHANTIER HOSPICE 2 TRANCHE OPTIONNELLE 1

Le Maire rappelle la délibération du 04 juillet 2024 qui actait l'approbation du projet de restauration de l'Hospice **classé au titre des Monuments Historiques.** Il rappelle que le projet a été découpé en 5 tranches dont la première (tranche ferme) a été lancée au printemps 2026.
Il s'agit donc de déposer une demande de subvention auprès de la DRAC, du Conseil Départemental des Pyrénées-Orientales et de la Région Occitanie pour la tranche suivante (tranche optionnelle 1) de restauration portant essentiellement sur l'aile Nord. Le montant prévisionnel du programme s'élève à 414 948, 55 € HT, travaux, honoraires de Maîtrise d'œuvre inclus.

Entendu le rapport, et après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

APPROUVE la réalisation des travaux de restauration de l'aile sud des dortoirs de l'Hospice, tranche optionnelle 1 pour un montant prévisionnel de 414 948, 55 € HT.

Accusé de réception en préfecture
066-216600882-20261001-2026-63-DE
Date de télétransmission : 01/10/2026
Date de réception préfecture : 01/10/2026

VALIDE le plan de financement suivant :

DRAC Occitanie :	40% des dépenses éligibles	136 265,81 €
Région Occitanie :	20% des dépenses éligibles	29 454, 71 €
Conseil Départemental :	20% des dépenses éligibles	68 132,90 €
Autofinancement :	20% dont dépenses non éligibles	181 095,13 €

AUTORISE le Maire à signer tout document à ce sujet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET ANS SUSDITS
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME
Fait à Ille sur Tet, le 24 septembre 2026
Le Maire,

MAIRIE D'ILLE-SUR-TÊT ★ PYRÉNÉES-ORIENTALES ★

Alain FABRESSE